

Cet instrument de délégation doit être lu de concert avec les notes supplémentaires, lesquelles définissent les restrictions et limites financières.

POUVOIRS FINANCIERS - SUBVENTIONS & CONTRIBUTIONS (Vote 5) EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (Incluant Service Canada et programmes du Travail)																													
Délégations communes - Ministre de EDSC & Commission de l'Assurance-emploi du Canada (Partie II)																													
EDSC - Administration Centrale																													
Titres de postes / Échelons hiérarchiques																													
Domaine de compétence		1			2			3			4			5			6			7									
		Commission de l'Assurance-emploi du Canada			Ministre de EDSC			Sous-ministre			Sous-ministre délégué principal Sous-ministre délégué			Sous-ministre adjoint, Direction générale des compétences et de l'emploi			Directeur Général			Directeur			Gestionnaire			Chef d'équipe			
A -	Approbation d'une Proposition / Demande²																												
B -	Signature Accord / Modification mineure³																												
C -	Pouvoir d'attestation - Article 34 de la LGFP																												
A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Programmes de S&C																													
Ententes sur le développement du marché du travail ⁴		P	P	-	P	P	P	-	P	P	-	P	P	-	P	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prestations d'emploi et Mesures de soutien																													
Assurance-emploi Partie II: Prestations d'emploi Partenariats pour la création d'emplois		P	P	-	P	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	\$750K	\$750K	\$50K	\$350K	\$350K	\$50K	\$350K	\$350K	
Assurance-emploi Partie II: Prestations d'emploi Aide au travail indépendant		P	P	-	P	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	\$750K	\$750K	\$50K	\$350K	\$350K	\$50K	\$350K	\$350K	
Assurance-emploi Partie II: Prestations d'emploi Développement des compétences		P	P	-	P	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	\$750K	\$750K	\$50K	\$350K	\$350K	\$50K	\$350K	\$350K	
Assurance-emploi Partie II: Prestations d'emploi Subventions salariales ciblées		P	P	-	P	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	\$750K	\$750K	\$50K	\$350K	\$350K	\$50K	\$350K	\$350K	
Assurance-emploi Partie II: Mesures de soutien à l'emploi Services d'aide à l'emploi		P	P	-	P	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	\$750K	\$750K	\$50K	\$350K	\$350K	\$50K	\$350K	\$350K	
Assurance-emploi Partie II: Mesures de soutien à l'emploi Partenariats sur le marché du travail		P	P	-	P	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	\$750K	\$750K	\$50K	\$350K	\$350K	\$50K	\$350K	\$350K	
Assurance-emploi Partie II: Mesures de soutien à l'emploi – Partenariats sur le marché du travail – Programme d'appui aux initiatives sectorielles		P	P	-	P	P	P	P1	P	P	P1	P	P	-	P	P	-	P	P	-	\$750K	\$750K	-	\$350K	\$350K	-	\$350K	\$350K	
Assurance-emploi Partie II: Mesures de soutien à l'emploi - Partenariats sur le marché du travail - Initiative nationale des compétences essentielles		P	P	-	P	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	P	P	-	\$750K	\$750K	-	\$350K	\$350K	-	\$350K	\$350K	
Assurance-emploi Partie II: Mesures de soutien à l'emploi - Recherche et innovation		P	P	-	P	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	P ^{1/} \$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	P	P	-	\$750K	\$750K	-	-	-	-	-	-	

¹ Pour les propositions de projets provenant du comté du Ministre

² Pour les programmes PEMS suivants, les propositions de projets sont restreints au ministre (ou au sous-ministre / sous-ministre délégué si la proposition de projet provient du comté du Ministre):

- Stratégie pour les compétences et l'emploi des Autochtones
- Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes
- Programme d'appui aux initiatives sectorielles/Initiative des partenariats stratégiques
- Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers

³ Pour les programmes de PEMS suivants, l'approbation du Ministre (ou sous-ministre / sous-ministre délégué des projets provenant du comté du Ministre) est nécessaire lorsque la valeur cumulée de toutes les modifications apportées au projet initial dépasse 5%. Pour tous les autres programmes, les dispositions de modification aux subventions et contributions s'appliquent.

- Stratégie pour les compétences et l'emploi des Autochtones
- Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes
- Programme d'appui aux initiatives sectorielles/Initiative des partenariats stratégiques
- Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers

⁴ Cette délégation inclut les ententes supplémentaires pour le développement du marché du travail (contributions aux provinces/territoires - frais administratifs).

F désigne l'exercice des pleins pouvoirs en conformité avec les lois pertinentes et les instruments de politique appropriés du Conseil du Trésor et du gouvernement.

Note Le ministre peut déléguer des pouvoirs liés à la colonne « C ». La Commission de l'assurance-emploi du Canada a le pouvoir de déléguer des pouvoirs liés à la colonne « A & B ».
Les frais administratif des programmes Provinciaux/Territoriaux payés comme frais opérationnels sont sujet aux délégations financières pour les fonds d'opérations.

POUVOIRS FINANCIERS - SUBVENTIONS & CONTRIBUTIONS (Vote 5)

**EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA
(Incluant Service Canada et programmes du Travail)**

Délégations communes - Ministre de EDSC & Commission de l'Assurance-emploi du Canada (Partie II)

EDSC - Service Canada

DELEGATED LEVELS / POSITION TITLES

Domaine de compétence		2			3			4			5			6			5			6			7											
		Prestation à l'échelle régionale															Prestation à l'échelle locale																	
A -	Approbation d'une Proposition / Demande ²	Chef des opérations pour Service Canada			Cadre dirigeant - Gestion des services			Directeur Général régional			Directeur Adjoint			Directeur régional			Gestionnaire régional			Directeur de Centre Service Canada			Gestionnaire de Centre Service Canada			Agent principal de développement de Service Canada			Chef d'équipe de Centre Service Canada			Conseiller-expert d'affaires de Centre Service Canada		
B -	Signature Accord / Modification mineure ³																																	
C -	Pouvoir d'attestation - Article 34 de la LGFP	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Programmes de S&C																																		
Ententes sur le développement du marché du travail ⁴		-	P	P	-	P	P	-	-	P	-	-	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations d'emploi et Mesures de soutien																																		
Assurance-emploi Partie II: Prestations d'emploi Partenariats pour la création d'emplois		P ¹ / \$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	\$750K	\$750K	\$100K	\$500K	\$500K	\$50K	\$350K	\$350K	\$100K	\$500K	\$500K	\$50K	\$350K	\$350K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K
Assurance-emploi Partie II: Prestations d'emploi Aide au travail indépendant		P ¹ / \$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	\$750K	\$750K	\$100K	\$500K	\$500K	\$50K	\$350K	\$350K	\$100K	\$500K	\$500K	\$50K	\$350K	\$350K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K
Assurance-emploi Partie II: Prestations d'emploi Développement des compétences		P ¹ / \$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	\$750K	\$750K	\$100K	\$500K	\$500K	\$50K	\$350K	\$350K	\$100K	\$500K	\$500K	\$50K	\$350K	\$350K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K
Assurance-emploi Partie II: Prestations d'emploi Subventions salariales ciblées		P ¹ / \$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	\$750K	\$750K	\$100K	\$500K	\$500K	\$50K	\$350K	\$350K	\$100K	\$500K	\$500K	\$50K	\$350K	\$350K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K
Assurance-emploi Partie II: Mesures de soutien à l'emploi Services d'aide à l'emploi		P ¹ / \$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	\$750K	\$750K	\$100K	\$500K	\$500K	\$50K	\$350K	\$350K	\$100K	\$500K	\$500K	\$50K	\$350K	\$350K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K
Assurance-emploi Partie II: Mesures de soutien à l'emploi Partenariats sur le marché du travail		P ¹ / \$100K	P	P	\$100K	P	P	\$100K	\$750K	\$750K	\$100K	\$500K	\$500K	\$50K	\$350K	\$350K	\$100K	\$500K	\$500K	\$50K	\$350K	\$350K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K	\$20K	\$50K	\$50K
Assurance-emploi Partie II: Mesures de soutien à l'emploi - Partenariats sur le marché du travail - Programme d'appui		P ¹	P	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assurance-emploi Partie II: Mesures de soutien à l'emploi - Partenariats sur le marché du travail - Initiative nationale des compétences essentielles		P ¹ / \$100K	P	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assurance-emploi Partie II: Mesures de soutien à l'emploi - Recherche et innovation		P ¹ / \$100K	P	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ Pour les propositions de projets provenant du comté du Ministre

² Pour les programmes PEMS suivants, les propositions de projets sont restreints au ministre (ou au sous-ministre / sous-ministre délégué si la proposition de projet provient du comté du Ministre):

- Stratégie pour les compétences et l'emploi des Autochtones
- Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes
- Programme d'appui aux initiatives sectorielles/Initiative des partenariats stratégiques
- Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers

³ Pour les programmes de PEMS suivants, l'approbation du Ministre (ou sous-ministre / sous-ministre délégué des projets provenant du comté du Ministre) est nécessaire lorsque la valeur cumulée de toutes les modifications apportées au projet initial dépasse 5%. Pour tous les autres programmes, les dispositions de modification aux subventions et contributions s'appliquent.

- Stratégie pour les compétences et l'emploi des Autochtones
- Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes
- Programme d'appui aux initiatives sectorielles/Initiative des partenariats stratégiques
- Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers

⁴ Cette délégation inclut les ententes supplémentaires pour le développement du marché du travail (contributions aux provinces/territoires - frais administratifs).

F désigne l'exercice des pleins pouvoirs en conformité avec les lois pertinentes et les instruments de politique appropriés du Conseil du Trésor et du gouvernement.

Note Le ministre peut déléguer des pouvoirs liés à la colonne « C ». La Commission de l'assurance-emploi du Canada a le pouvoir de déléguer des pouvoirs liés à la colonne « A & B ».
Les frais administratif des programmes Provinciaux/Territoriaux payés comme frais opérationnels sont sujet aux délégations financières pour les fonds d'opérations.